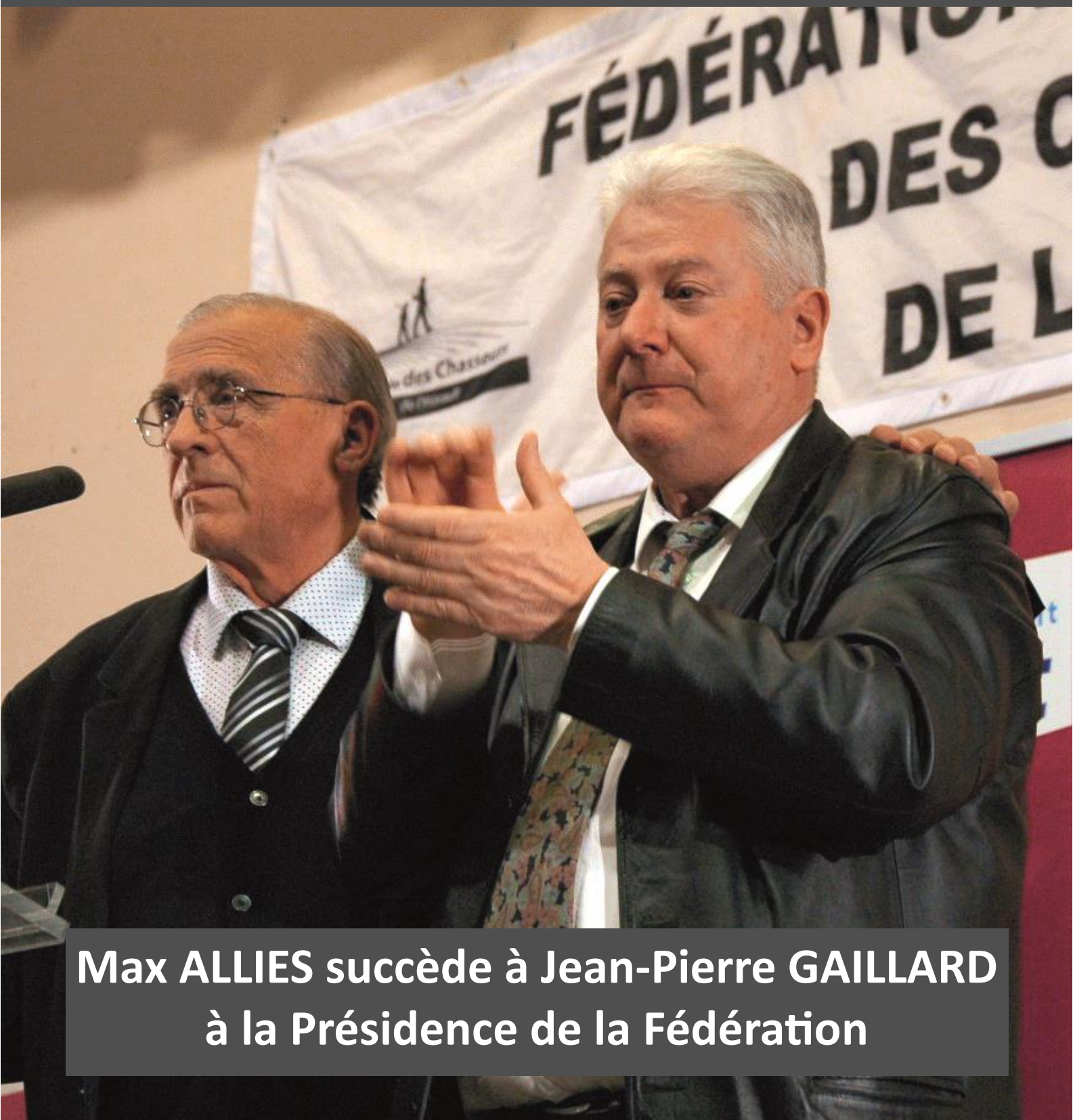


Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault



Trimestriel Juillet 2022 – N°127 – 1,5€



**Max ALLIES succède à Jean-Pierre GAILLARD
à la Présidence de la Fédération**

Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

**Le magazine trimestriel de
la Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Hérault**

Parc d'activités La Peyrière
11, Rue Robert Schuman
CS 90010
34433 St-Jean-de-Védas-cedex
Tél : 04 67 42 41 55
Email : contact@fdc34.com

**Représentant de l'Association et
Directeur de la Publication :**
Max ALLIES

Publicité :
patricia.vlaeminck@fdc34.com

Impression :
Impact Imprimerie
5911, Route du Frouzet
34380 Saint-Martin-de-Londres

Commission paritaire :
0724 G 85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Avec ce numéro :
- un encart armurerie SABATIER
- un encart armurerie PACI
- un encart armurerie MEYSON

Reproduction des
photos et des textes
interdite



Du changement à la Fédération !

Le 2 avril à Sallèles-du-Bosc, Jean-Pierre Gaillard présidait sa dernière Assemblée Générale, après 19 années à la tête de notre FDC. Séquence émotion devant les nombreux hommages qui lui ont été rendus par les différentes personnalités présentes et par les nombreux participants dans une salle comble.

Plusieurs ovations témoignaient de la reconnaissance et du respect unanime à l'égard de Jean-Pierre, pour son engagement dans cette fonction qu'il a assumée bénévolement. L'ensemble du monde cynégétique et son équipe d'élus du Conseil d'Administration, qu'il a souhaité à ses côtés jusqu'au bout de son mandat, ont été remerciés.

Jean-Pierre aura imprimé, par son empreinte professionnelle et ses origines rurales, une gestion rigoureuse à notre FDC. C'est avec fierté qu'il nous laisse une fédération dans une situation saine qui permet à la nouvelle équipe d'envisager l'avenir avec beaucoup de sérénité.

Jean-Pierre était également très attaché à l'unité de la chasse. Il n'a eu de cesse de régler les chamailleries entre les chasseurs avec parfois la déception de constater que, sans volonté réciproque, il n'y a aucun espoir d'apaisement des tensions.

Jean-Pierre a eu aussi la sagesse de préparer sa succession. En 2021, année d'élections régionales, il a demandé aux élus du Conseil d'Administration de ne pas créer la confusion auprès des chasseurs du département avec les élections fédérales de 2022. Son souhait a été respecté et c'est au début de l'été 2021 que nous avons commencé à travailler à la constitution de la nouvelle équipe.

Mes quarante années de militantisme cynégétique n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille avec parfois des moments difficiles. La passion et la volonté de servir la chasse m'ont apporté la motivation et la force nécessaires pour surmonter ces épreuves.

Le premier objectif a été de préserver l'unité de la chasse dans notre département et d'éviter de créer des divisions entre chasseurs, qui viendraient s'ajouter aux nombreuses attaques de l'extérieur. Au travers d'échanges de terrain, j'ai pu mesurer les attentes des chasseurs de notre département.

Nous avons constitué une équipe qui présente toutes les qualités pour affronter les défis qui nous attendent. Une équipe pour préparer l'avenir. Une équipe qui, depuis plusieurs mois, travaille collectivement sur des propositions d'orientations pour la chasse dans l'Hérault.

Une équipe qui regroupe les compétences nécessaires à la gestion de la chasse et de la fédération. Une équipe qui sait pouvoir s'appuyer sur des personnels compétents et motivés. Une équipe qui s'engage à travailler avec vous. Une équipe sur qui vous pouvez compter !

Dès leur prise de fonction, les élus se sont mis au travail. J'ai donné plusieurs délégations et comme nous l'avions annoncé l'hiver dernier, nous allons rencontrer les chasseurs du département aux cours de réunions de secteurs, afin d'échanger sur la gestion du petit gibier, de l'aménagement du territoire, du grand gibier, des migrateurs et du gibier d'eau. J'espère que vous serez nombreux à participer à ces réunions.

Les sujets d'actualité sont nombreux. Nous avons participé au congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs avant l'élection présidentielle où certains candidats étaient invités à rencontrer des chasseurs. N'étaient pas invités les candidats qui avaient dans leur programme des positionnements contre la chasse.

Nous sommes dans l'attente de certains engagements du nouveau gouvernement et de la nouvelle Assemblée Nationale avec notamment la modification de la loi d'indemnisation des dégâts de grand gibier. Nous sommes également dans l'attente des conclusions du groupe d'étude du Sénat suite aux diverses attaques sur la pratique de la chasse les week-ends, jours fériés et vacances scolaires.

Enfin, je vous invite à vous mobiliser en signant la pétition lancée par notre Président Willy SCHRAEN afin de diligenter une enquête parlementaire sur le mode de financement des associations qui utilisent des moyens illégaux contre des activités légales.

A l'heure où je rédige ces quelques lignes, certains ont déjà repris plusieurs modes de chasse. Comme nous l'avons indiqué en commission départementale, nous ne sommes pas, n'en déplaise à nos détracteurs, demandeurs de chasser toute l'année. Pour autant, il y a des enjeux d'équilibre agro-sylvo-cynégétique et parfois la chasse de certaines espèces est une véritable mission de service public.

C'est pour cette raison que j'en appelle au bon sens, notamment pour la régulation des populations de sangliers à proximités des récoltes. Je suis bien conscient que la période estivale est particulièrement compliquée pour la pratique de la chasse, mais nous devons tout mettre en œuvre pour limiter les dégâts aux récoltes.

Je tiens à terminer mon propos sur les règles de sécurité et le partage de la nature. Ces deux sujets sont une priorité pour l'avenir de notre passion. Nous devons en permanence les avoir à l'esprit, nous devons être prudents pour nous-mêmes, nos collègues mais aussi pour les autres usagers de l'espace naturel. Nous devons faire preuve de compréhension et de courtoisie face aux autres usagers qui parfois se posent en donneur de leçons alors qu'ils sont chez nous sans aucune autorisation de notre part.

Enfin, la nouvelle saison de chasse a commencé par anticipation depuis le 1^{er} juin tout comme le guichet unique qui vous permet de valider votre permis pour la saison 2022-2023.

Je vous souhaite une bonne saison de chasse.

Le Président de la FDC 34 : Max ALLIES



Max ALLIES succède à Jean-Pierre GAILLARD à la présidence de la Fédération

Le 2 avril 2022, l'Assemblée Générale de la Fédération s'est tenue à Salelles-du-Bosc dans le Lodévois. Elle a été marquée par la fin de mandat du président fédéral Jean-Pierre GAILLARD et par l'élection de la liste conduite par Max ALLIES.



Plus de 250 chasseurs avaient répondu à cette AG 2022, la dernière pour le Président GAILLARD qui avait décidé de ne pas briguer un nouveau mandat. Dans la salle polyvalente de Salelles-du-Bosc, presque trop petite, l'adjoint au maire Patrick HUGOUNENC et le Président de la société de chasse locale Jacques GAUJOUX ont dit quelques mots de bienvenue aux congressistes. Ce dernier rappelant que le territoire de chasse de la commune, d'une superficie de 2500 hectares composé essentiellement de bois et de vignes, était très propice au développement du grand gibier. Du sanglier bien évidemment, mais surtout du chevreuil, dont les populations de développent de manière importante.

Enfin une AG en présentiel !

Cette Assemblée Générale 2022 était singulière à plusieurs titres :

1. C'était l'AG des retrouvailles des chasseurs, après deux années restrictives, frappées par la crise du COVID, qui ne nous avaient pas permis de nous réunir en "présentiel",
2. C'était aussi l'AG du renouvellement, avec des élections fédérales dont le scrutin s'est déroulé en début de matinée,
3. C'était enfin l'AG des adieux au cours de laquelle le Président GAILLARD a tiré sa révérence.

Les délibérations statutaires



Les personnalités à la tribune

Après les remises traditionnelles de médailles et du trophée "Chasse durable-Sud de France" que nous relatons par ailleurs, la partie statutaire de cette AG s'est déroulée dans une belle unanimité.

En introduction de son rapport moral, qui a fait l'objet d'une projection vidéo d'une demi heure, le Président GAILLARD a tout d'abord rappelé les différentes missions statutaires de la fédération :

-Missions administratives avec la validation du permis de chasser, l'indemnisation des dégâts de grand gibier, la gestion des ACCA, du plan de chasse, des carnets de battues et des adhérents,

-Missions techniques avec la formation permis de chasser, sécurité et différentes formations spécifiques (piégeurs, garderie, etc.). Mais aussi la prévention des dégâts et les comptages (grand gibier, petit gibier, migrants).

Le permis en chiffres (saison 2020-2021)

- ♦ 15 817 permis ont été validés la saison dernière (574 de moins que la saison précédente) dont 6 643 permis nationaux,
- ♦ 8 128 validations ont été effectuées par internet dont 6954 e-validation,
- ♦ 5 511 vignettes sangliers ont été comptabilisées (328 de moins que la saison précédente),
- ♦ 10 066 contrats d'assurances ont été souscrits.

Le grand gibier en chiffres (2020-2021)

- ♦ 424 carnets de battues ont été délivrés,
- ♦ Bilan affût/approche : 821 sangliers ont été tués pour 2 465 sorties,



Le bureau fédéral

- ♦ Bilan des battues : 16 612 sangliers ont été tués pour 19 420 sorties.
- ♦ Montant des indemnisations des dégâts de grand gibier 2020-2021 : 276 436€ pour 266 dossiers.
- ♦ 10 communes représentent 42% de la facture totale des dégâts.
- ♦ 800 agriculteurs ont été approvisionnés en clôtures préventives.

Plan de chasse

- ♦ Cerf élaphe : attributions : 151. Taux de réalisation 85%.
- ♦ Mouflon : attributions : 557. Taux de réalisation 86%.
- ♦ Chevreuil : attributions : 4172. Taux de réalisation 92%.

Contrôle sanitaire

- ♦ Sérothèque : 53 prélèvements ont été effectués.

Petit gibier, gibier d'eau, migrants

- ♦ Lièvre : stabilité des populations.
- ♦ Perdrix rouge : reproduction médiocre.
- ♦ Lapin : populations très disparates, avec 15 communes classées rouges.
- ♦ Gibier d'eau : saison compliquée en raison du COVID, mais pas de grippe aviaire et donc pas d'interdiction de chasse.
- ♦ Grives et palombes : saison très moyenne.
- ♦ Bécasse : bonne saison, maintien du PMA 6/semaine et 30/an (carnet de prélèvement spécifique ou application CHASSADAPT).



Les associations spécialisées

Grâce à leur dynamisme et à leur bénévolat, ces associations contribuent, chacune dans leur spécificité, à la gestion des espèces et des espaces. Certaines participent aux suivis techniques, scientifiques, à la formation des chasseurs, à la surveillance du territoire, à la régulation des espèces classées ESOD, à l'organisation des battues administratives et à la promotion de la chasse. Sont ainsi partenaires de la Fédération :

- ◆ L'Association des gardes chasse particuliers de l'Hérault (AGCP 34) : 65 adhérents pour 50 sociétés de chasse sous convention, 16 gardes formés en 2021.
- ◆ L'Association des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA 34) : 172 adhérents, 48 piégeurs formés en 2021.
- ◆ L'Association Chasse au Féminin (ACF 34) : 46 adhérentes.
- ◆ L'Association Jeunes Chasseurs (AJC 34) : 52 adhérents.
- ◆ L'Association Départementale des Lieutenants de Louvèterie de l'Hérault (ADLL 34)
- ◆ L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc (ADCA 34)
- ◆ L'association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG 34)

- ◆ L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant (AFACCC 34)
- ◆ L'association Nationale des Chasseurs de Lapin et défense des Chasses Traditionnelles (ANCLATRA)
- ◆ Le Club National des Bécassiers section Hérault (CNB 34)
- ◆ L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR).

Point d'honneur

Avant de mettre un point final à sa longue carrière cynégétique, le Président GAILLARD a mis un point d'honneur à boucler 2 dossiers qui le tenaient à cœur :

- 1.-la vente du terrain de l'ancien parc d'élevage de Bédarieux dont il a annoncé l'acte passé récemment sous seing privé,
- 2.-la totalité des adjudications de l'ONF au profit des sociétés de chasse locales.

Durant son engagement, Jean-Pierre GAILLARD a symbolisé la chasse populaire accessible au plus grand nombre. Il laisse une fédération en bonne santé financière, ce qui est tout à son honneur.

Président Gaillard : « *Mes éléments de Bon Sens* »



Le Président GAILLARD a conclu son rapport moral par ce qu'il a appelé "quelques éléments de bon sens", à savoir :

- Montrer une image positive de la chasse à travers le travail des chiens, l'aménagement du territoire, la convivialité...

- Ne pas diffuser des images de tableaux de chasse ou d'animaux morts, elles n'apportent rien et peuvent nuire à notre activité auprès du grand public.

- Enfin ne pas réagir aux provocations (et elles sont de plus en plus nombreuses) sur les réseaux sociaux.

Face à l'agressivité de plus en plus virulente des anti-chasse, ces consignes élémentaires ont semble-t-il étaient reçues 5/5 par tout l'auditoire.

« Face à des gens qui veulent interdire la chasse le dimanche et durant les vacances scolaires, a poursuivi le Président GAILLARD, je plaide pour le partage des territoires et de bonnes relations avec les autres usagers de la nature ».

S'adressant enfin à tous les chasseurs, le Président a conclu :

« Vous êtes tous des ambassadeurs de la chasse, vos gestes ont des répercussions sur l'ensemble du monde de la chasse, pensez-y en permanence ! »

Visiblement très ému, Jean-Pierre GAILLARD s'est alors lancé dans une longue série de remerciements pour clôturer cette AG 2022.



L'équipe fédérale qui a accompagné Jean-Pierre Gaillard durant sa présidence

Action, passion, longévité

L'engagement fédéral de Jean-Pierre GAILLARD a débuté en 1995, année où il fut coopté au Conseil d'Administration de la Fédération, avant d'y être élu en 1997 en tant que trésorier fédéral. En 2003, il succéda à Jean Benoit au poste de Président fédéral.

Parallèlement à son parcours fédéral, Jean-Pierre GAILLARD fut un militant cynégétique engagé dans le mouvement Chasse-Pêche-Nature-Traditions (CPNT). En tant qu'adhérent bien sûr, mais surtout en tant que candidat :

- ♦ en 2002 où il fut candidat aux élections législatives dans sa circonscription du Lunellois,
- ♦ en 2004 où il fut sur la liste CPNT aux élections régionales en Languedoc-Roussillon.

Au plan local, Jean-Pierre GAILLARD est impliqué depuis plus de 40 ans dans le fonctionnement de sa société de chasse de Lunel. D'abord en tant que trésorier, puis comme président. Fonction qu'il entend poursuivre, dans la mesure où lui et son équipe obtiennent des résultats probants sur la gestion du lapin de garenne, avec des taux de réussite assez exceptionnels.



Jean-Pierre Gaillard s'est vu remettre la médaille du Sénat, celle du Conseil Départemental de l'Hérault et reçu un trophée de la part de l'Association des maires de l'Hérault.



Les autres dirigeants cynégétiques médaillés de cette AG 2022



Pour services rendus à la chasse la médaille de bronze de la fédération a été remise à messieurs Azais, Carles, De Block et Gaitaz.

Comptes annuels et montant des cotisations

Présentés par le trésorier fédéral Guy ROUDIER, les comptes annuels ont fait l'objet d'un rapport établi par le commissaire aux comptes qui les a certifiés. L'Assemblée Générale les a votés à l'unanimité.

Dans son rapport, le commissaire aux comptes explique que la nouvelle loi chasse avait modifié l'organisation de la comptabilité fédérale.

Si antérieurement, les comptes de la Fédération représentaient l'agrégation d'une comptabilité autonome pour le service général et d'une comptabilité autonome pour le service dégâts.

Désormais la Fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et l'obligation d'établir trois comptabilités analytiques :

- 1-L'une relative au service général
- 2-La deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grands gibiers
- 3-La troisième à la gestion des actions d'Eco-contribution.

Cotisations fédérales 2022-2023

Les comptes annuels ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale ; tout comme les cotisations fédérales pour la prochaine saison de chasse dont voici les montants :

- ♦ Timbre fédéral : 95€
- ♦ Timbre temporaire 9 jours : 48€
- ♦ Timbre temporaire 3 jours : 24€
- ♦ Vignette sanglier : 20€
- ♦ Vignette sanglier 9 jours : 10€
- ♦ Vignette sanglier 3 jours : 5€
- ♦ Adhésion territoriale : 100€
- ♦ Cotisation FRC Occitanie : 500€



Guy Roudier, trésorier de la Fédération

Des chiffres à retenir 2021

Bilan : 5 533 452€

Compte de résultat : 421 463€

Rappel 2020

Bilan : 5 185 574€

Compte de résultat : -18 479€

Participation au plan de chasse 2022-2023

- ♦ Cerf Elaphe : 80€
- ♦ Cerf Elaphe de substitution : 160€
- ♦ Daim : 37€
- ♦ Mouflon : 30€
- ♦ Chevreuil : 17,5€

Participations financières des territoires pour lesquels est délivré un carnet de battue 2022-2023

La méthodologie et le principe d'application de la participation financière des territoires de chasse, au travers du plan de gestion du sanglier, ont été approuvés par l'assemblée générale dématérialisée du 3 avril 2021. Ils restent identiques pour la saison 2022-2023.

Participation financière = part fixe de base 100 € + part variable en fonction des classes des indemnisations de la commune soit :

- ♦ commune verte : aucune indemnisation = part variable à 0€,
- ♦ commune orange : indemnisation < à 1000€ = part variable à 100€,
- ♦ commune rouge : indemnisation > à 1000€ mais ne faisant pas partie du top 20 = part variable à 200€,
- ♦ commune grise : 20 communes les plus indemnisées = part variable à 300€,
- ♦ commune noire : commune point noir = part variable à 400€.

Rappel : la commune dont la surface de chasse est la plus grande (cf. cartographie du carnet de battues) sert à fixer le montant de la part variable pour le ou les carnets de battues attribués sur plusieurs communes.

A la tribune : les personnalités ont dit...



Jean-Jacques DAUMAS, Président de la Fédération de Pêche de l'Hérault :

« Pêcheurs et chasseurs avons beaucoup de points communs et surtout des ennemis communs ».



Frédéric ROIG, Président de l'Association des Maires de l'Hérault :

« Je propose de contractualiser sur la gestion des conflits dans les communes et de communiquer sur les réseaux sociaux ».

Roseline LABARRIERE, Présidente du Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Hérault :

« La pression de chasse dans nos forêts doit être maintenue ».



Christophe MORGO, Conseiller Départemental de l'Hérault :

« Le Conseil Départemental soutient les chasseurs. 45 sociétés de chasse disposent de terrains départementaux ».



Francis CROS, Président de l'Association des Communes Forestières de l'Hérault :

« Face au développement de la civilisation urbaine, il est impératif qu'agriculteurs, forestiers, chasseurs et pêcheurs restent unis ».



Max ALLIES, Conseiller Régional d'Occitanie, délégué Chasse-Pêche :

« Les chasseurs doivent signer la pétition déposée au Sénat par la FNC pour enrayer les financements des associations éco-radicales ».

Anne-Marie GRESLE, Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre :

« Le partenariat randonneurs-chasseurs conclu depuis 2009 se décline selon le slogan "Chemins partagés" ».



Jean-François SOTO, Conseiller Départemental, Maire de Gignac :

« Ici, on aime la chasse, qu'on se le dise. Notre parole doit être portée dans toutes nos collectivités territoriales ».



Jérôme DESPEY, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault :

« Je salue l'investissement de Jean-Pierre Gaillard, pas toujours d'accord avec nous mais toujours à l'écoute ».



Henri CABANEL, Sénateur de l'Hérault :

« Vous n'avez aucun souci à avoir, aucune proposition du Sénat ne partira sur une interdiction de la chasse ».

Jean-Luc REQUI, Président de la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac :

« Bien qu'elle soit de plus en plus contestée par les néo-ruraux, la chasse est ici ancrée dans notre ADN ».



Christian BILHAC, Sénateur de l'Hérault :

« Les ruraux sont des gens accueillants, mais la mentalité urbaine n'empêchera jamais le coq de chanter ».



Une nouvelle page fédérale vient de s'ouvrir

Lors de cette AG 2022 à Salèlles-du-Bosc, une page s'est tournée et une autre s'est ouverte, qui reste à écrire dans son intégralité, avec l'élection de la liste conduite par Max ALLIES qui va désormais présider aux destinées de la chasse dans le département.

Le nouveau président est, lui aussi, très connu dans le monde de la chasse, mais pas que.

En 1978, il est élu pour un premier mandat de maire dans sa commune de Castanet-le-Haut. Il n'avait que 22 ans. Parallèlement à cette fonction qu'il occupe toujours (il en est à son huitième mandat), Max ALLIES a présidé pendant 37 ans et ce jusqu'en 2019 le Groupement d'Intérêt Environnemental et Cynégétique (GIEC) du Caroux-Espinouse. Cette structure créée sous l'impulsion du ministère de l'Environnement pour fédérer les acteurs du massif autour de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du Caroux-Espinouse, a fait ses preuves en

matière de gestion du mouflon, au point qu'elle rayonne bien au-delà de nos frontières.

En 1988, Max ALLIES est élu au Conseil d'Administration de la Fédération. En 1991, il accède en tant que secrétaire au bureau fédéral, poste qu'il a occupé jusqu'en 2003, puis au poste de vice-président en 2004.

Côté militant, Max ALLIES a lui aussi fait ses preuves. En 2002, il a été candidat aux législatives sous l'étiquette CPNT dans sa circonscription, candidat en 2004 sur la liste des chasseurs aux élections régionales en Languedoc-Roussillon, et candidat la même année aux élections départementales dans son canton de Saint-

Gervais-sur-Mare. Enfin en 2021, Max ALLIES a été candidat aux élections régionales sur la liste de Carole DELGA. Elu Conseiller Régional d'Occitanie depuis juin 2021, il a délégué à la chasse et à la pêche au sein de l'Assemblée Régionale.



Seule la liste conduite par Max ALLIES était en lice pour ces élections fédérales 2022.

Le nouveau conseil d'administration

Généralement les années d'élections dans les fédérations de chasseurs sentent toujours un peu "la poudre", avec souvent plusieurs listes en présence. A Salèlles-du-Bosc rien de tout cela. Une seule liste de 16 candidats conduite par Max ALLIES était proposée aux suffrages des chasseurs du département qui l'on largement approuvée par 7436 voix pour, 207 votes nuls et 70 blancs. C'est tout à l'honneur de Jean-Pierre GAILLARD qui a su impulser durant son mandat une chasse apaisée et consensuelle. C'est aussi tout à l'honneur de Max ALLIES qui a su dynamiser autour de sa candidature des individualités qui ont déjà fait leurs preuves localement.



Outre Max ALLIES dont nous venons de rappeler le parcours cynégétique et militant, cette liste a été très largement renouvelée avec seulement 5 anciens administrateurs et 11 nouveaux, dont 2 chasseresses qui sont en responsabilité dans des sociétés, dianes ou ACM. Avec une répartition géographique par secteur départemental et une représentativité par mode de chasse.

Propositions d'orientation de la chasse dans le département

Préalablement à l'Assemblée Générale de Salèlles-du-Bosc, des réunions préparatoires ont permis au nouveau Conseil d'Administration de la Fédération de structurer sept groupes de réflexion qui ont défini pour chaque thématique des orientations et des propositions pour les six prochaines années.

Les groupes ci-dessous ont donné lieu à la création de commissions animées par les élus du Conseil d'Administration, qui pourront éventuellement être élargies selon la volonté des élus en charge de ces commissions.

Premier groupe : aménagement du territoire et gestion du petit gibier sédentaire

La gestion des territoires et le développement du petit gibier sont nos priorités :

- Adapter le catalogue "Aménagement du territoire et biodiversité pour une chasse durable" avec la volonté de soutenir des projets spécifiques en faveur de la gestion du petit gibier et de l'aménagement du territoire.
- Développer Agrifaune en collaboration avec les exploitants agricoles.
- Mettre en place des actions significatives sur les es-

paces à fort enjeux pour la biodiversité.

- Soutenir des projets d'implantation ou de réintroduction de certaines espèces de petit gibier sédentaire.
- Soutenir la régulation des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD).
- Etablir des relations avec les collectivités locales afin de lutter contre la fermeture des milieux en zones péri-urbaines.

Deuxième groupe : gibier d'eau

- Travailler avec tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau qui est fondamentale pour la préservation des zones humides.
- Mettre tout en œuvre afin d'éviter de perdre des numéros de hutte en les déplaçant éventuellement. Ce qui implique le retour impératif des carnets de hutte en fin de saison.
- Associer les jeunes et nouveaux chasseurs à la pratique de la chasse au gibier d'eau.

- Fédérer les chasseurs de gibier d'eau afin de faciliter leur mobilisation pour la défense de cette chasse.
- Participer activement à la veille sanitaire des oiseaux appelants et oiseaux prélevés.
- Communiquer afin de faire découvrir les milieux humides avec les associations et les scolaires, organiser des sorties nature nettoyage des divers lieux de chasse.

Troisième groupe : gibier migrateur (turridés, palombes, bécasse)

- Maintenir les PMA, participer au suivi par des soirées baguage et communiquer sur les résultats.
- Inciter les sociétés de chasse à la plantation ou le

maintien des haies fructifères et mellifères.

- Proposer aux chasseurs de renseigner les sites internet spécialisés dans le suivi des espèces.

Quatrième groupe : sécurité à la chasse, formations

- Mettre en place la formation décennale "sécurité à la chasse" issue de la loi chasse de juillet 2019.
- Sensibiliser les chasseurs à l'utilisation des armes en

mettant en place des partenariats avec les professionnels.

- Soutenir les responsables dans la gestion de leur association.

Cinquième groupe : gestion des territoires mis à disposition ou loués par la Fédération

- Maintenir la politique de la Fédération sur les locations des lots de chasse ONF afin d'éviter la mise en adjudication.
- Réserver ces lots à la formation et aux diverses associations, jeunes chasseurs, chasse au féminin, chasse à l'arc, nouveaux permis.
- Utiliser ces lots pour la promotion d'une chasse exemplaire.
- Maintenir les relations avec le Conseil Départemental qui met à disposition gratuitement aux sociétés de chasse les terrains dont il est propriétaire.
- Utiliser les terrains propriété de la Fédération ou de la Fondation des Habitats pour faire découvrir la chasse ou pour communiquer sur le réseau des espaces protégés par les chasseurs, (plus de 900 ha en Occitanie).

Sixième groupe : Communication interne et externe

- Moderniser le site internet de la Fédération.
- Améliorer les procédés de communication avec les moyens modernes pour contacter rapidement le maximum de chasseurs du département.
- Mettre en place les réseaux sociaux au nom de la Fédération (Facebook, Twitter, Instagram...)
- Maintenir la revue trimestrielle en proposant le format numérique.
- Organiser des actions caritatives pour montrer une image différente des chasseurs.
- Poursuivre le partenariat avec les autres utilisateurs de la nature et les collectivités territoriales.
- Enrayer la perte des permis en donnant une image positive de la chasse et chercher à connaître les causes d'abandon de la chasse dans notre département.
- Mettre en place des mesures incitatives pour les jeunes chasseurs.

Septième groupe : gestion du grand gibier et plan de chasse

- Maintenir les dispositions du SDGC pour les espèces mouflons et cerf.
- Veiller au maintien de l'équilibre agro-sylvocynégétique.
- Prendre les décisions qui s'imposent afin de mettre un terme aux nombreux conflits internes dans les équipes ou sociétés de chasse qui mobilisent nos personnels pour ces questions très chronophages et qui s'éloignent de nos missions de gestion de la chasse.
- Prendre toutes les mesures pour nous opposer à toute initiative de chasse commerciale pour le sanglier et maintenir une chasse populaire.
- Engager une action forte auprès des zones péri-urbaines afin d'éviter les zones refuges qui favorisent l'installation des populations de sanglier.
- Associer les responsables d'équipes à la concertation pour la gestion du sanglier.
- Poursuivre les actions de prévention et de veille sur les dégâts aux cultures.
- Entreprendre des actions afin d'éviter la prolifération des sangliers dans les zones refuge en engageant des négociations avec les gestionnaires des espaces protégés et les collectivités territoriales.
- Assurer le maintien de la veille sanitaire et la formation des chasseurs à l'examen initial de la venaison.
- A partir de l'Observatoire des dégâts, favoriser le regroupement des équipes de chasse aux sangliers quand cela est possible pour optimiser les prélèvements sur les territoires de grande superficie, après concertation.

**Enfin, nous serons
à votre écoute
pour toutes mesures
innovantes**

Le nouvel organigramme de la fédération

A la suite à l'Assemblée Générale, le nouveau Conseil d'Administration s'est réuni pour la première fois le 12 avril 2022. Au menu : bureau, délégations, représentations...

Le bureau

- **Président** : Max ALLIES
- **Vice-Président(e)s** : Régine MATHIEU, Adrien BONAFÉ
- **Secrétaire** : Frédéric MONTEL
- **Trésorier** : Guy ROUDIER
- **Trésorier-adjoint** : Eric CLERGUE

Les délégations

Comme le prévoit les statuts et le règlement intérieur de la FDC 34, le président a délégué une partie de ses pouvoirs.

Afin d'animer et de gérer la FDC 34 sur des points précis, Max ALLIES a donc mis en place les délégations suivantes avec les administrateurs fédéraux :

- **Régine MATHIEU** est déléguée pour la gestion des espèces de grands gibiers, du plan de chasse, de l'organisation de la chasse de ces espèces, de la prévention et l'indemnisation des dégâts de grand gibier. Elle a en charge le suivi et l'organisation de la formation des chasseurs pour la chasse au grand gibier et la formation à la sécurité. Elle préside la commission grand gibier et est Vice-Présidente de la commission sécurité.
- **Adrien BONAFÉ** est délégué à la gestion du petit gibier et l'amélioration de la chasse. Il supervisera la commission aménagement du territoire et gestion du petit gibier sédentaire et la commission gibier migrateur terrestre. Il a également en charge l'animation de la formation et de la communication interne et externe.
- **Eric CLERGUE** préside la commission aménagement du territoire et gestion du petit gibier sédentaire.
- **Sami LAGACHERIE** préside de la commission gibier migrateur terrestre.
- **Serge CHAPPERT** préside la commission gibier d'eau.

Les représentations

Le conseil d'administration assure une représentation par secteurs dans les vingt-trois Unités de Gestion du département de l'Hérault. A l'intérieur de ces Unités de Gestion, les administrateurs représentent les structures cynégétiques du département.

Exemple représentant les ACCA : Dominique LEPETIT.

Les associations partenaires

Le monde fédéral est également composé d'associations qui œuvrent pour le monde cynégétique à travers des domaines spécifiques. La FDC 34 est membre du conseil d'administration dans les associations suivantes :

- **Association Chasse au Féminin de l'Hérault** : Pauline PONS, Régine MATHIEU
- **Association des Chasseurs à l'Arc de l'Hérault** : Adrien BONAFÉ
- **Association des Chasseurs de Grand Gibier Hérault** : Guy ROUDIER
- **Association Départementale des Lieutenants de Louveterie** : Robert CONTRERAS
- **Association des Piégeurs agréés de l'Hérault** : Pauline PONS, Guy ROUDIER
- **Association des Gardes chasse Particuliers de l'Hérault** : Eric CLERGUE, Régine MATHIEU
- **Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault** : Adrien BONAFÉ
- **Club National des Bécassiers de l'Hérault** : Serge CHAPPERT, Sami LAGACHERIE

Sans être membre du conseil d'administration, la fédération collabore aussi avec l'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant 34 (AFACC34), l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNUCR), les Rencontres Saint-Hubert, etc.

Réseaux "extérieurs" au monde fédéral

La FDC 34 siège également dans des commissions dites "externes" notamment :

- La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (Titulaires : Nicolas BALDARE, Adrien BONAFÉ, Serge CHAPPERT, Eric CLERGUE, Bernard GANIBENC, Jean-Luc GUY, Régine MATHIEU, Pauline PONS, Gérard POUGET, Guy ROUDIER).
- La Formation spécialisée Indemnisation des Dégâts de Grand Gibier (Titulaires : Nicolas BALDARE, Adrien BONAFÉ, Eric CLERGUE, Régine MATHIEU, Pauline PONS, Gérard POUGET, Guy ROUDIER).
- La Commission Cormoran de la DDTM : Dominique OLIVIER
- Les comités Natura 2000 (en fonction des secteurs des administrateurs)

Enfin, sachez que tous les administrateurs sont à votre écoute afin de faire remonter à l'ensemble du conseil vos idées et interrogations.

N'hésitez donc pas à contacter l'administrateur de votre secteur pour faire circuler les informations provenant de votre territoire.

Le Saint Hubert Club Viassois

lauréat des trophées "Chasse Durable-Sud de France"

Les chasseurs de Vias ont reçu ce trophée régional accompagné d'un chèque de 2000 euros lors de l'AG de la Fédération.



Déjà nommé en 2014 pour ses efforts de gestion en faveur du petit gibier, le Saint-Hubert Club Viassois a récidivé cette année, en s'octroyant pour la seconde fois ces trophées régionaux pour son investissement en faveur de l'amélioration de son territoire de chasse et pour sa participation à la journée mondiale de l'Environnement.

Très actifs en matière de préservation de la biodiversité, les chasseurs de Vias engagent des moyens matériels et humains de grande ampleur, y compris pour la préservation du littoral méditerranéen qu'ils entretiennent sans relâche toute l'année.

Elément moteur dans l'organisation de la journée mondiale de l'Environnement initiée par la municipalité de Vias, le Saint Hubert Club Viassois mobilise chaque année, pour l'occasion, son véhicule et une trentaine de chasseurs, pour collecter et acheminer les encombrants dont le volume est toujours aussi impressionnant.

Cette journée donne aussi l'occasion aux chasseurs locaux de tenir un stand d'information et de sensi-

bilisation, qui leur permet de mettre en évidence les actions qu'ils conduisent sur leur territoire de chasse, d'une superficie de 1100 hectares, composé en

grande partie de terres viticoles, entrecoupées de landes et de friches, à laquelle il faut ajouter une quarantaine d'hectares de zones humides littorales.



Le Comité directeur du Saint-hubert Club Viassois a été récompensé par Max ALLIES, Conseiller Régional d'Occitanie

Président : Franck Siméon Vice-Président : Bernard Belliure Secrétaire : Albert Rosenfelder Secrétaire-Adjoint : Joël Hardy Trésorier : Michel Viviani Trésorier-Adjoint : Gérard Gilles

Fonctionnement du Saint Hubert Club Viassois

- ◆ 52 levrauts bagués lâchés mi-avril. PMA lièvre : 2 bracelets par chasseur et fermeture anticipée si mauvais comptages nocturnes
- ◆ 250 perdreaux "éduqués" et bagués, lâchés en Juillet-Août. Fermeture anticipée si mauvaise reproduction.
- ◆ Lapins : construction de garennes et campagne de repeuplement lapins
- ◆ Ouverture générale de la chasse après les vendanges
- ◆ Nombre de chasseurs : 130 dont 30 jeunes
- ◆ Carte de membre gratuite pour les jeunes chasseurs

A noter que la municipalité a mis à disposition du Saint Hubert Club Viassois une Maison de la Chasse.



La journée mondiale de l'Environnement mobilise chaque année les chasseurs locaux

L'attribution des secteurs aux membres du conseil d'Administration de la Fédération

 En violet les contours des Unités de Gestion

Max ALLIES
Président de la Fédération
Membre de l'ACCA
de Castanet-le-Haut



Dominique LEPETIT
Président ACCA de Riols



Sami LAGACHERIE
Membre de la société de
chasse de Faugères



Régine MATHIEU
Vice-Présidente de la Fédération
 Présidente de l'ACCA de Valmascle
 Présidente de l'Assoc. Chasse des Crozes



Nicolas BADA
Vice-Président
du GIC du La



Dominique LEPETIT

Jean Luc GUY

Jean-Luc GUY
Président de la
société de chasse
de Cébazan

Guy ROUDIER
Trésorier de la Fédération
Président du GIC des Côteaux
du Murveillois

Serge CHAPPERT
Président de la société de chasse de Valras
Secrétaire de l'ACM de Vendres à Agde

Eric CLERGUE
Trésorier-Adjoint de la Fédération
Président de la société de ch

Nicolas BALDARE

Adrien BONAFE

Sami LAGACHERIE

ngine MATHIEU

Guy ROUDIER

Eric CLERGUE

Gérard POUG

Serge CHAPPERT

Serge CHAPPERT



Adrien BONAFÉ
Vice-Président de la Fédération
Président de la société de chasse de Péret
Vice-Président Association Chasseurs à l'Arc 34



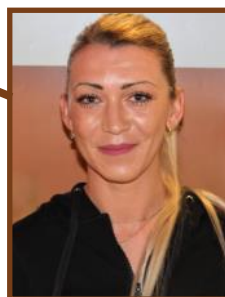
Dominique OLIVIER
Président de la société de chasse
de Saint-Bauzille-de-Putois



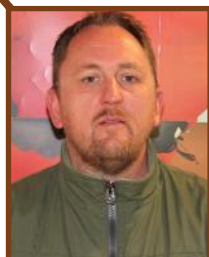
Robert CONTRERAS
Président de l'Assoc. de chasse
Des Travers du Grand Autas



Bernard GANIBENC
Président de la société
de chasse de Mauguio
Président de l'ACM
De l'Etang de l'Or



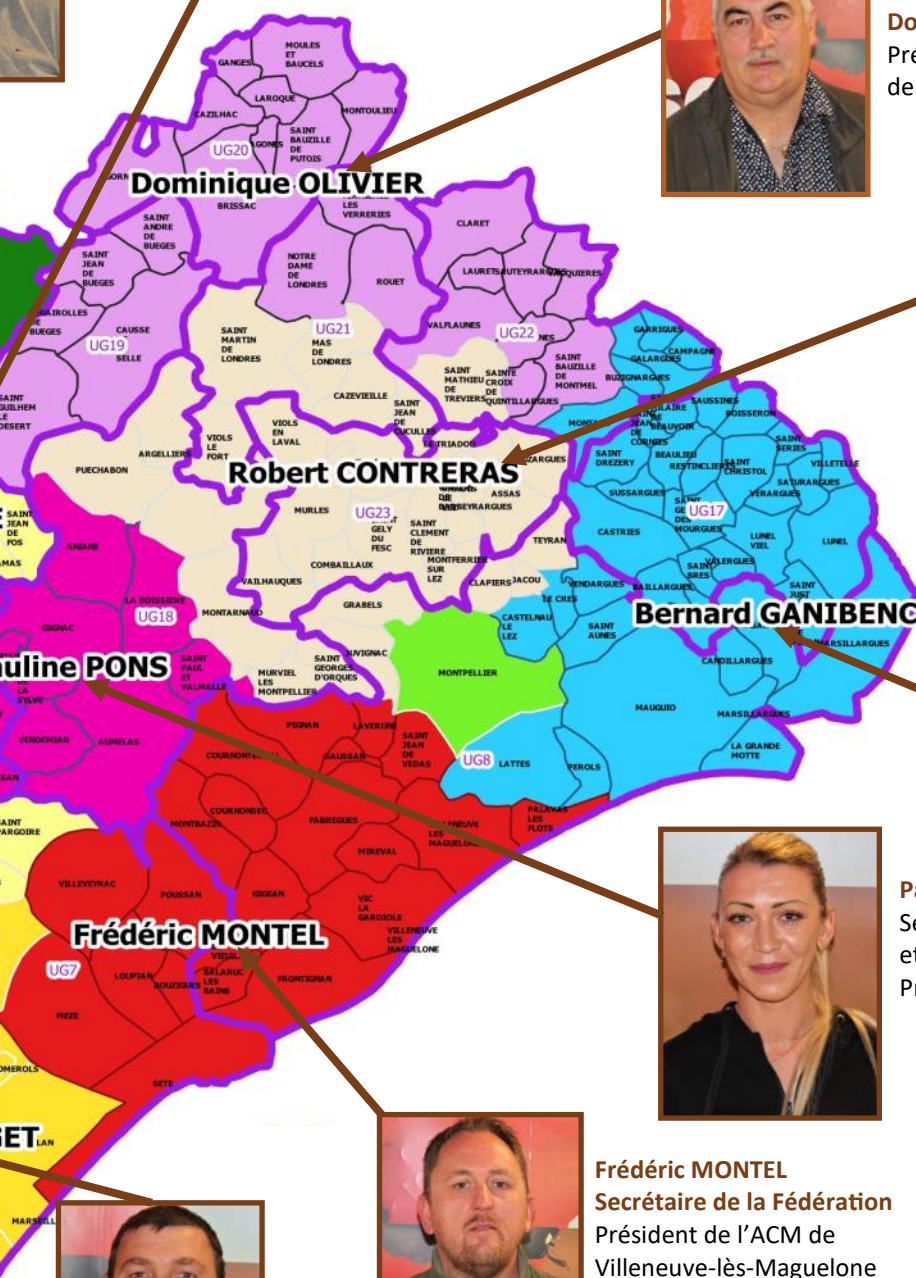
Pauline PONS
Secrétaire de l'ACCA de Popian
et de l'AICA de l'Aurelle
Présidente de la Chasse au Féminin 34



Frédéric MONTEL
Secrétaire de la Fédération
Président de l'ACM de
Villeneuve-lès-Maguelone



Gérard POUGET
Président de la société
de chasse d'Agde



Représentation des membres du Conseil d'administration dans les Unités de Gestion (article 5-38 des statuts)

- **12 administrateurs représentant les chasses communales** : Max ALLIES, Nicolas BALDARE, Adrien BONAFÉ, Éric CLERGUE, Robert CONTRERAS, Bernard GANIBENC, Jean-Luc GUY, Frédéric MONTEL, Dominique OLIVIER, Paulin PONS, Gérard POUGET, Guy ROUDIER.
- **2 administrateurs représentant les chasses Privées** : Sami LAGACHERIE, Régine MATHIEU.
- **1 administrateur représentant les ACCA** : Dominique LEPETIT.
- **1 administrateur représentant les ACM** : Serge CHAPPERT.

Comment valider votre permis de chasser ?

Le service fédéral dédié à la validation du permis de chasser est ouvert depuis le 1er juin 2022. Les chasseurs qui ont validé la saison dernière dans notre département ont reçu une proposition de validation pour la prochaine campagne de chasse par courrier postal, ou par mail pour ceux qui ont l'habitude de valider par internet.

Les coûts des différentes validations et options du permis de chasser saison 2022-2023

Détail des montants en euros	Validation départementale		Validation nationale
	34 (cas 1)	34 et cotisation sanglier 34 (cas 2)	petit et grand gibier (cas 3)
Cotisation de l'Hérault	95,00	95,00	96,43
Cotisation sanglier de l'Hérault		20,00	***
Part forfaitaire FNC			52,28
Redevance cynégétique et droit de timbre	54,90	54,90	54,90
Total	149,90	169,90	203,61
Frais de dossier	5,00	5,00	5,00
Montant	154,90	174,90	208,61
Réabonnement à la revue (option)*	5,00	5,00	5,00
Montant 1	159,90	179,90	213,61
Assurance RC (option)**			
Montant 2	180,90	200,90	234,61

*L'option Revue est facultative. Toutefois, la revue nous permet d'informer les chasseurs sur les aspects législatifs et réglementaires ainsi que sur les actualités cynégétiques et fédérales.

**Le chasseur adhérent demeure libre d'accepter ou non le service proposé par notre partenaire AXA concernant l'Assurance "Responsabilité Civile Chasse", qui est proposée en option au tarif de 21 €. Il déclare avoir pris connaissance du contenu de la notification RC Chasse jointe au bon de commande et souscrit la garantie proposée.

***Contribution sanglier droit local supplémentaire pour les départements 57 - 67 - 68 (nous contacter).

Validation par courrier postal

Votre demande de validation doit être retournée dûment complétée et signée dans l'enveloppe T. Elle doit être accompagnée de votre règlement.

Validation par internet

Votre validation est à effectuer en ligne sur le site www.fdc34.com onglet "**validez votre permis en ligne**". Vous pourrez ensuite imprimer sur papier, chez vous, votre titre de validation. A noter qu'aucun remboursement n'est possible en cas d'erreur.

Première validation "nouveau chasseur"

La première validation qui suit l'obtention de l'examen du permis permet de pratiquer la chasse du petit et du grand gibier sur tout le territoire national. Le montant de la cotisation unique est de 30 €.

Avec les redevances d'Etat et la part forfaitaire de la FNC, cette première validation annuelle "nouveau chasseur" s'élève à 67,95 € (hors assurance et abonnement revue).

Les nouveautés à prendre en compte

Avec le nouveau système d'information sur les armes (SIA) qui est désormais opérationnel, le contrôle des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes sur le fichier national FINIADA va se renforcer.

Le nouveau système d'informations sur les armes (SIA) annoncé depuis plusieurs mois est opérationnel pour les chasseurs depuis le 8 février dernier. La création d'un compte personnel dans le SIA avant le 1er juillet 2023 est obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date. En outre, depuis le 8 février, il est impossible d'acquérir une arme sans avoir créé un compte personnel.

Comment créer votre compte SIA ?

Sur <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

Cliquer sur créer mon compte

Vous devez avoir une adresse mail.

Préparez les justificatifs suivants :

Pièce d'identité

(carte d'identité, passeport ou titre de séjour)

Permis de chasser

Justificatif de domicile

(pièces à scanner ou à photographier)

un numéro d'identifiant vous est attribué

Une fois le compte créé ?

Une fois le compte créé

un numéro d'identifiant vous est attribué

Pour vous connecter à votre compte, vous devrez saisir ce numéro et le mot de passe que vous avez choisi.

un numéro SIA vous est affecté

Ce numéro vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes. Il doit être présenté à votre armurier avant chaque intervention de sa part sur votre arme.

La Fédération organise une permanence dans le cadre du SIA les jeudis après-midi.

Vous pouvez contacter dès à présent Ludovic AYMARD au 04 67 42 12 28.

FINADIA : des vérifications périodiques

Consécutivement à cette mise en place du SIA, le Fichier National des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes (FINADIA) sera renforcé. Chaque détenteur d'armes fera l'objet de vérifications périodiques notamment du casier judiciaire et de certains fichiers du ministère de l'Intérieur, afin de s'assurer de sa capacité à acquérir et détenir des armes.

Désormais, les chasseurs qui seront convoqués devant les Tribunaux, quel qu'en soit le motif, auront tout intérêt à envisager avec leur avocat l'opportunité de formuler une demande de non-inscription au B2 lors de l'audience.

Le juge qui aura à instruire l'affaire décidera de faire droit ou non à cette demande.

Les personnes déjà condamnées et qui ne souhaitent pas attendre le délai de réhabilitation légale peuvent solliciter l'effacement de leur casier judiciaire de ma-

nière anticipée. Il leur faudra pour cela adresser une demande d'effacement au Procureur de la République du Tribunal qui a prononcé la condamnation.

A cette demande devront être joints toutes les pièces justificatives qui seront utiles à la défense de leurs intérêts (par exemple un certificat médical établissant sa pleine et entière capacité à détenir des armes et sa non-dangereuse, des attestations de bonnes moralité...).

La demande ne devra pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive.

Enfin sachez que pour connaître le contenu de votre bulletin n°2, il vous convient de demander la communication du contenu intégral de votre casier judiciaire auprès du Tribunal correctionnel compétent pour votre domicile.

La communication se fera oralement.

Pour plus d'information nous vous conseillons de consulter le lien suivant :

Comment faire pour qu'une condamnation ne figure pas sur son casier judiciaire ? | service-public.fr

La fiche bilan, indispensable pour comptabiliser les prélèvements

Indissociable de la demande de validation du permis de chasser, la fiche bilan est utilisée depuis plusieurs saisons dans notre département.

Les chasseurs qui ont validé la saison dernière leur permis dans l'Hérault viennent d'être sollicité par la fédération pour renouveler leur validation pour la saison 2022-2023. Une fiche bilan était jointe à ce courrier. Elle concerne la saison 2021-2022 et doit être retournée dûment complétée avec la demande de validation.

Comment remplir votre fiche bilan ?

- ♦ Si vous chassez sur plusieurs communes, vous devez remplir une fiche bilan par commune. Dans ce cas vous devez faire des photocopies.
- ♦ N'inscrire sur la fiche que vos prélèvements, sans ratures.
- ♦ Si vous souhaitez joindre un commentaire, le faire sur papier libre.

A noter que le code de votre commune de chasse se trouve au dos du courrier d'accompagnement de la fiche bilan.

Contact fédération fiche bilan : 04 67 15 64 44.

Duplicata permis

Si vous possédez un duplicata de votre permis de chasser délivré par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), vous devez porter sur votre demande de validation le même numéro et la même date de délivrance que celui et celle mentionnés sur ce duplicata.

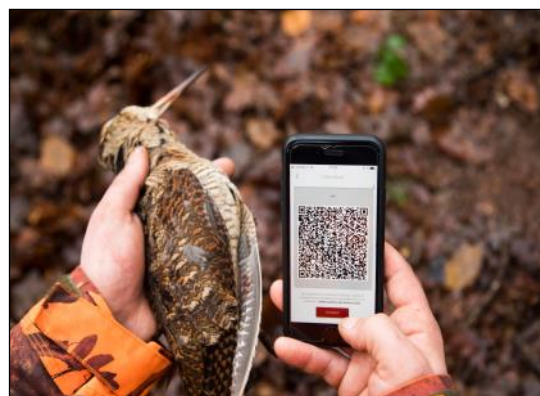
Les références doivent être identiques, afin d'éviter d'être verbalisé.



Tutoriel ChassAdapt ou CPB papier

Ce carnet de chasse numérique permet aux chasseurs, dans le cadre de la gestion adaptative, de déclarer leurs prélèvements "bécasse" en ligne. L'application est à charger dans App Store ou Google play.

Ceux qui le veulent peuvent encore choisir, sur simple demande, le CPB papier pour déclarer leurs prélèvements "bécasse".



Mobilisez-vous en signant la pétition lancée par Willy Schraen

Le Président de la FNC a lancé une pétition sur le site du Sénat. Il demande la fin de la réduction fiscale pour les dons aux associations qui utilisent des moyens illégaux contre des activités légales. Il veut qu'une enquête parlementaire soit diligentée sur le fonctionnement et le mode de financement de ces associations, mais aussi que soit défini clairement les liens occultes qui marient les intérêts économiques des uns, avec l'idéologie punitive des autres. Pour être recevable par le Sénat, cette pétition doit obtenir 100 000 signatures.

Vous avez jusqu'au 15 août pour signer cette pétition. Voici la marche à suivre :

Retrouvez la pétition sur le site du sénat <https://petitions.senat.fr/initiatives/i-947>

Une fois dessus, cliquez sur **Signer**

Une page va s'ouvrir sur



S'identifier avec
FranceConnect

*FranceConnect est le moyen le plus sûr
d'authentification. Aucune de vos données
ne sera enregistrée ni communiquée.*

Une nouvelle page apparaît. Pour vous connecter cliquer :

-soit sur impots.gouv.fr entrez votre numéro fiscal + votre mot de passe

-soit sur [l'Assurance Maladie](https://lassurance-maladie.fr) entrez votre numéro de Sécurité Sociale + votre mot de passe

Une fois connecté [continuer sur signataire e-pétition du Sénat](#) cliquez sur **Signer**

Une petite icône passe au vert  indiquant que votre signature est validée.



ARMURERIE DU STAND DE POUSSAN



Un nouveau concept mis en place depuis 2015

Les prestations de qualité, les connaissances techniques affirmées,
Les conseils avisés d'un armurier professionnel

Stephan BOYER

Des délais courts

Réparations de tous fusils, mises en conformité de vos armes (gratuit pour l'achat d'une arme)

Ventes, montages, réglages optiques toutes marques

Préréglage de vos carabines par laser, réglage par le professionnel ou le Tireur accompagné.

Fabrication et adaptation des crosses sur mesure.

Gamme la plus large d'armes de chasse neuves et occasion : fusils, express, carabines à verrou et semi-automatiques.

Vous pouvez essayer les fusils sur le Stand avant achat

Carabines : Blaser, Sauer, Winchester, Sabatti, Baldini, Tikka ...

Agent : Pierre Artisan Optiques toutes marques

Choix très complet des grandes marques de munitions pour la chasse des petits et grands gibiers : cartouches et balles

Marques cartouches : RIO, Mary Arm, Tunes, Clever ... notamment, - Balles : toutes marques

Dorénavant : Grand choix de vêtements de chasse - Chaussures de chasse

**Notre stand accueille toutes les épreuves du permis de chasser pour le département de l'Hérault
Initiation et perfectionnement au Tir de Chasse sur le Stand de Tir avec moniteur (sur demande)**

Tél : 04 67 53 78 51 - 04 67 78 25 33 Mail : standpoussan@orange.fr

Extraits de l'Arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse 2022-2023 Ouverture générale du 11 septembre 2022 au 28 février 2023 inclus

GIBIER SEDENTAIRE	
ESPÈCE GIBIER ET CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES APPLICABLES	DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE
SANGLIER 1er juin 2022 au 31 mars 2023	Par dérogation aux dispositions de l'article 4, à partir du 1 ^{er} juin 2022, la chasse dans les vignes est autorisée sous réserve du consentement de l'exploitant sur des populations de sangliers mettant en danger les récoltes.
	Affût / approche • <u>Du 1^{er} juin 2022 au 10 septembre 2022 :</u> Tous les jours, sur autorisation préfectorale individuelle (cf. modèle de demande en annexe 1) dans le cadre de la prévention des dégâts aux cultures agricoles sur l'ensemble des communes du département. <u>Modalités à respecter :</u> - port du gilet orange fluorescent obligatoire, - les tirs sont réalisés dans les cultures agricoles et jusqu'à une distance de 30 mètres de celles-ci ; jusqu'à l'enlèvement des récoltes (prairies non concernées par la mesure sur l'enlèvement des récoltes), - liste nominative de 15 tireurs maximum proposés par le détenteur du droit de chasse, en privilégiant les agriculteurs chasseurs, - sans chien, - transmission obligatoire à la FDC34 et à la DDTM34 d'un bilan des animaux prélevés via courriel, au soir du 15 septembre 2022. • <u>Du 11 septembre 2022 au 28 février 2023 :</u> Uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés. • <u>Du 1^{er} mars 2023 au 31 mars 2023 :</u> Uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés. Sur les communes et conditions définies à l'issue de la CDCFS de décembre 2022.
	Battues Conformément aux dispositions du SDGC 2019-2025, la chasse en battue ne peut se pratiquer qu'à partir de 2 personnes, sous la direction du détenteur du droit de chasse ou de son délégué, qui doit être en mesure de présenter à toute réquisition un carnet de battue obligatoire délivré par la FDC34. • <u>Du 1^{er} juin 2022 au 14 août 2022 :</u> Tous les jours, sur autorisation préfectorale, dans le cadre de la prévention des dégâts aux cultures agricoles sur l'ensemble des communes du département, sur les territoires dont le détenteur du droit de chasse détient un carnet de battue, délivré par la fédération des chasseurs. • <u>Du 15 août 2022 au 28 février 2023 :</u> Uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés. • <u>Du 1^{er} mars 2023 au 31 mars 2023 :</u> Uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés. Sur les communes et conditions définies à l'issue de la CDCFS de décembre 2022.
	Tir individuel de rencontre Tir d'un sanglier réalisé par un chasseur en action de chasse pour un autre gibier. • <u>Du 11 septembre 2022 au 31 janvier 2023 :</u> - Les lundis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches et jours fériés dans les UG de plaine (annexe 2). - Uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés dans le reste du département.
	Pour la chasse à l'affût, à l'approche et en battue ainsi que dans le cadre du tir à la rencontre du sanglier, les tirs sont autorisés une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après le coucher du soleil (heure légale au chef-lieu de département). Les tireurs devront être titulaires du permis de chasser validé pour la campagne de chasse en cours et valable pour l'espèce sanglier. Tir à balle obligatoire. Arc de chasse autorisé. Saisie en ligne obligatoire du carnet de battues via l'espace adhérent de la FDC 34 : • à mi-saison, au soir du 14 novembre 2022 ; • à la fin de saison, dans les 10 jours qui suivent la fermeture.

ESPÈCE GIBIER ET DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE		CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES APPLICABLES	
MOUFLON 1 ^{er} septembre 2022 au 28 février 2023		Chasse en battue*, à l'affût ou à l'approche. * <i>uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés</i> Tir à balle obligatoire - Arc de chasse autorisé. Pour la chasse à l'approche ou à l'affût, l'accompagnement par un guide agréé par la fédération départementale des chasseurs ou par l'ONF est obligatoire uniquement pour les associations adhérentes au GIEC du Caroux-Espinouse (à l'exception des terrains domaniaux en chasse dirigée). Saisie en ligne obligatoire des constats de tir via l'espace adhérent de la FDC 34 : • à mi-saison, au soir du 14 novembre 2022 ; • à la fin de saison, dans les 10 jours qui suivent la fermeture. Transmission obligatoire des dispositifs de marquage non utilisés dans les 10 jours suivant la clôture de la chasse de l'espèce.	
		Chasse en battue*, à l'affût ou à l'approche. * <i>uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés</i> Tir à balle obligatoire - Arc de chasse autorisé Saisie en ligne obligatoire des constats de tir et des deux photos (Cf. Art. 3 décision individuelle plan de chasse) via l'espace adhérent de la FDC 34 : • à mi-saison, au soir du 14 novembre 2022 ; • à la fin de saison, dans les 10 jours qui suivent la fermeture. Transmission obligatoire des dispositifs de marquage non utilisés dans les 10 jours suivant la clôture de la chasse de l'espèce.	
CERF 1 ^{er} septembre 2022 au 28 février 2023			
CHEVREUIL 1 ^{er} juin 2022 au 28 février 2023	1 ^{er} juin 2022	10 septembre 2022	Chasse du seul brocard, exclusivement à l'affût ou à l'approche avec utilisation d'un bracelet de marquage spécifique pour la chasse d'été.
	11 septembre 2022	28 février 2023	Chasse sans distinction de sexe, en battue*, à l'affût ou à l'approche. * <i>uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.</i>
	Pour la saison 2023 - 2024, ouverture par anticipation le 1 ^{er} juin 2023		Dans les conditions spécifiques prévues du 1 ^{er} juin au 10 septembre 2022.
	Tir à balle obligatoire. Arc de chasse autorisé. Saisie en ligne obligatoire des constats de tir via l'espace adhérent de la FDC 34 : • à mi-saison, au soir du 14 novembre 2022 ; • à la fin de saison, dans les 10 jours qui suivent la fermeture. Transmission obligatoire des dispositifs de marquage non utilisés dans les 10 jours suivant la clôture de la chasse de l'espèce.		

ESPECE GIBIER ET DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE			CONDITIONS GENERALES ET SPECIFIQUES APPLICABLES
RENARD 1 ^{er} juin 2022 au 28 février 2023	1 ^{er} juin 2022	10 septembre 2022	Toute personne autorisée à chasser le chevreuil (brocard) ou le sanglier à partir du 1 ^{er} juin 2022 peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques pour le chevreuil et pour le sanglier.
	11 septembre 2022	31 janvier 2023	Tir à balle ou à plomb d'un diamètre égal ou inférieur à 4 mm.
	1 février 2023	28 février 2023	Toute personne autorisée à chasser le chevreuil, le cerf, le mouflon ou le sanglier peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques figurant ci-dessous. Chasse autorisée seulement les mercredis, samedis et dimanches, en battue organisée comportant un minimum de 2 personnes conformément aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique, sous la direction du détenteur du droit de chasse ou de son délégué. Pour les battues spécifiques au renard, tir uniquement à plomb d'un diamètre égal ou inférieur à 4 mm.
	Pour la saison 2023 - 2024, ouverture par anticipation le 1 ^{er} juin 2023.		
LIÈVRE 11 septembre 2022 au 25 décembre 2022			Tout le département
LAPIN 11 septembre 2022 au 31 janvier 2023			Tout le département
FAISAN 11 septembre 2022 au 31 janvier 2023			Tout le département
PERDRIX ROUGE 2 octobre 2022 au 28 novembre 2022			Tout le département
CORNEILLE NOIRE, PIE BAVARDE, ÉTOURNEAU SANSONNET 11 septembre 2022 au 28 février 2023	11 septembre 2022	31 janvier 2023	
	1 ^{er} février 2023	28 février 2023	Durant la période du 1 ^{er} février 2023 au 28 février 2023, la chasse de ces espèces n'est autorisée qu'au poste (affût construit de la main de l'homme) le fusil démonté ou sous étui à l'aller comme au retour, chien tenu en laisse pour se rendre au poste et utilisé uniquement pour le rapport, déplacement pendant lequel il sera accompagné par son maître.

GIBIER D'EAU ET OISEAUX DE PASSAGE

Caille des blés, Alouette des champs, Bécasse des bois, Pigeon ramier, Pigeon biset, Pigeon colombin, Tourterelle des bois, Tourterelle turque, Grive draine, Grive litorne, Grive mauvis, Grive musicienne, Merle noir, Gibier d'eau et autres oiseaux de passage.	Conditions générales et spécifiques applicables selon arrêtés ministériels en vigueur.
---	--

**Lapins purs sauvages
de reprise Espagne**

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@orange.fr
Tél : 06.22.59.12.47

N° opérateur : 30 2003 01
Certificat de capacité A et B
N°F72-117-40-115 - N° agrément DDAF 30241



ÉDUCATION - DÉBOURRAGE - DRESSAGE
DE CHIENS D'ARRÊT

FRANCIS MAUDET

7 fois Champion du Monde
12 fois Champion d'Europe
23 fois vainqueur de la Coupe de France

Mail : francis.maudet2@orange.fr
Téléphone : 06 82 79 80 29

CAZOULS-LÈS-BÉZIERS



SIRET : 781 670 997 00050

**SALON DES
MIGRATEURS
16 & 17
juillet 2022
à Cayeux-sur-Mer**



**le salon
des
Migrateurs**

A nos abonnés qui changent d'adresse

Vous êtes nombreux à changer d'adresse en cours d'année et de ce fait, le bulletin trimestriel auquel vous êtes abonnés nous revient à la Fédération des chasseurs de l'Hérault avec comme motif "destinataire inconnu à l'adresse".

Nous vous invitons vivement à communiquer **tout changement postal** afin d'éviter d'une part le retour de votre revue à la Fédération, mais aussi dans le but de mettre à jour vos nouvelles coordonnées dans nos fichiers pour nous permettre l'envoi de vos demandes de validation.

Pour cela, vous devez contacter Patricia VLAEMINCK par téléphone (04.67.15.64.46) ou par mail patricia.vlaeminck@fdc34.com



Les représentants Chasse-Pêche reçus par Carole DELGA

La Présidente de la Région Occitanie Carole Delga a invité dernièrement les représentants des fédérations des chasseurs et des pêcheurs pour dresser le bilan de la convention partenariale d'objectifs. Tous les participants ont salué les travaux accomplis ces 6 dernières années, avec le soutien de la Région. La présidente veut s'inscrire dans la continuité, avec le renouvellement de la convention. De belles perspectives de projets pour nos réseaux chasse et pêche, ancrés dans nos territoires

ruraux. Le président de la Fédération Régionale des Chasseurs, Serge Casteran a exprimé sa profonde satisfaction d'avoir une présidente de région à l'écoute du monde cynégétique. Il sait également pouvoir compter sur Max Allies Conseiller Régional Chasse-Pêche, pour engager avec nos fédérations des actions partenariales en faveur de la biodiversité et du développement durable de la chasse dans nos territoires !



Assemblée Générale des Gardes Chasse Particuliers

Le samedi 23 avril s'est tenue l'assemblée générale de l'association des gardes chasse particuliers de l'Hérault au siège de la FDC en présence du Président Max Allies et Eric Clergue, administrateur fédéral en charge des relations avec les Gardes Particuliers.

Les 65 gardes interviennent dans les différentes sociétés de chasse sous forme de conventions avec le soutien de la Fédération.

Certains gardes formés pour différents modules peuvent intervenir en qualité de garde pêche et forêt. Trente neuf nouveaux gardes seront formés cette année.



Raymond Azais honoré par le Président de la Fédération

Le samedi 23 avril le Président de la Fédération s'est rendu à Colombières-sur-Orb pour remettre la médaille de la Fédération à Raymond Azais qui n'avait pu se rendre à la dernière Assemblée Générale de Salèles-du-Bosc.

Ce chasseur vétérinaire originaire de la Salvétat-sur-Agout, valide son permis depuis 1953 et compte bien exercer encore cette passion pendant de nombreuses années.



Nécrologie : Georges Souche nous a quittés

Ancien président de la société de chasse de Buzignargues, Georges Souche est décédé en mars dernier à l'âge de 96 ans. D'abord trésorier après la guerre sous la présidence d'André Beauquier, il accèdera à la présidence en 1956 et restera à ce poste jusqu'en 1985, date à laquelle il passera le "flambeau" à son fils Gérard, l'actuel Président. Tout en continuant à assumer la fonction de trésorier jusqu'en 2013.

Georges Souche s'est particulièrement investi pour la pratique d'une chasse raisonnée, respectueuse de l'environnement, et dans les travaux d'amélioration de la chasse et la régulation des espèces ESOD sur sa commune. Il avait pour habitude de chasser en couple avec son épouse Isabelle, le lièvre et le lapin aux chiens courants.

Georges Souche avait pris son dernier et 71^{ème} permis en 2017, avant la disparition en 2018 de sa chienne Fifi. Pour son engagement au service de la chasse, Georges Souche avait été honoré de la médaille de bronze de la Fédération en 1995 et de la médaille d'argent en 2012.





2ème fête des Sauvaginiens des étangs Villeneuvois

31 JUILLET 2022

9h Ouverture du Salon

Bourse aux appelants

Expo / Vente (Chasse - Nature - Vêtements - Appelants)

Alimentations et articles animaliers

Restauration sur place / Buvette assurée

Repas du midi : Rouille + fromage + dessert + café & vin : 12€/pers.

Tombola

15h Concours de Piouté

(inscription sur place - la Direction ne fournit pas les appeaux)

Diverses surprises



Lieu : Arène de Villeneuve-lès-Maguelone



Renseignements, réservations & inscriptions Braderie/Vente:

sauvaginer34750@hotmail.fr

06.06.81.32.17



Un nouvel espace internet au service des adhérents

Jusqu'à récemment, l'espace adhérent était réservé aux adhérents territoriaux que l'on appelle généralement les "responsables de territoire" (présidents ACCA, ACM, Société de chasse communale, GIC, chasse privée etc.). Cet espace avait notamment été utilisé lors du vote dématérialisé de l'assemblée générale du 3 avril 2021.

A partir de maintenant, les adhérents individuels "chasseurs" peuvent aussi accéder à cet espace.

Comment y accéder ?

Vous devez aller sur le site www.fdc34.com et cliquer sur l'onglet "Espace adhérent"
Vous pouvez aussi y accéder directement via le lien : <https://fdc34-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx>

Comment se connecter ?

Accès à votre Espace Adhérents

Vous allez accéder à l'Espace Adhérents de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault, espace réservé aux chasseurs et aux responsables de territoire de la fédération, dès que vous vous serez authentifié au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe.

Pour un accès chasseur : l'identifiant correspond à votre identifiant Guichet Unique de 14 caractères présent sur votre titre de validation du permis de chasser ☐ et le mot de passe à votre date de naissance au format JJ/MM/AAAA (exemple : 18/05/1958).

Pour un accès responsable de territoire : votre identifiant et votre mot de passe vous ont été communiqués par courrier ou par mail.

Cet espace est conçu pour faciliter les échanges avec la fédération et vous permettre, de manière interactive, de saisir des données que vous deviez jusqu'à présent envoyer par courrier, et d'obtenir dynamiquement des graphiques et des états concernant ces données.

Bonne navigation !

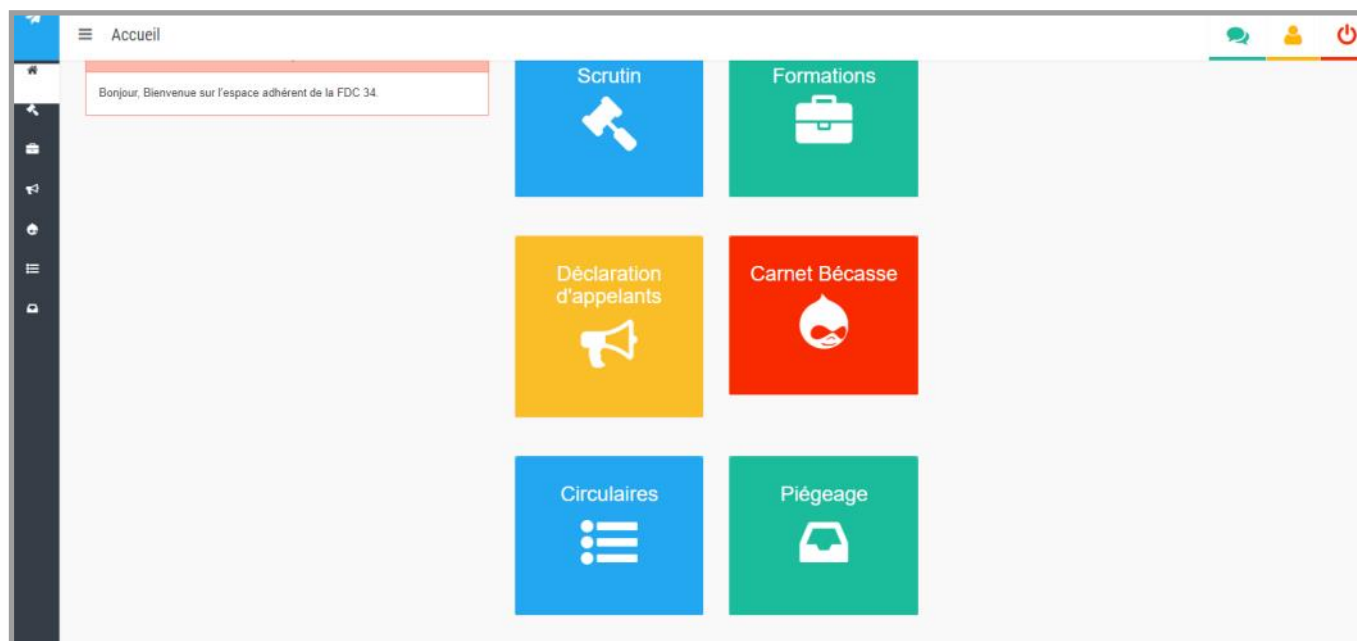
[Mot de passe oublié ?](#)



Pour vous connecter en tant que chasseur, vous devez vous munir de votre validation du permis de chasser. Votre identifiant correspond à votre identifiant guichet unique de 14 chiffres présent sur la validation annuelle. Le mot de passe correspond à votre date de naissance. Exemple : si vous êtes né le 12 avril 1988, votre mot de passe sera 12/04/1988.

Que trouve-t-on dans ce nouvel espace ?

Sept modules sont accessibles depuis cette plate-forme



Scrutin : qui sert en cas de questions posées aux adhérents par la Fédération (exemple : sondage).

Formations : l'ensemble du catalogue (exception du permis de chasser) est accessible et vous pourrez vous inscrire directement en ligne. Vous pourrez notamment vous inscrire pour passer en distanciel la formation décennale sur la sécurité.

Déclaration d'appelants : pour ceux qui possèdent des appelants, vous pourrez imprimer directement depuis chez vous votre attestation de déclaration sans avoir à la renvoyer à la FDC 34.

Carnet Bécasse : pour ceux qui ont un carnet bécasse pour la saison 2022-2023, vous pourrez noter directement vos prélèvements dans cet espace. Le fait de remplir votre carnet ne vous impose plus de renvoyer votre carnet papier à la fédération.

Circulaires : espace sur lequel la FDC 34 déposera des éléments de communication (communiqué de presse, partage d'information etc.).

Piégeage : permet de remplir son carnet de piégeage de façon numérique.

Carnet de hutte : permet de noter ses prélèvements. A noter que cette option n'est accessible que pour les titulaires d'un carnet de hutte.

Evidemment, au sein même de ces espaces, il existe d'autres fonctionnalités que vous découvrirez.

Contact : Tanguy LEBRUN.
Tél : 04 67 15 64 43.

NB : à l'heure où nous bouclons notre revue, l'ensemble des formations n'est pas encore en ligne.

La formation décennale sur la sécurité

L'accès à la formation sécurité décennale est désormais ouvert sur l'espace adhérent de la FDC 34. Pour vous inscrire à cette formation à distance, vous devez impérativement vous munir de votre validation du permis de chasser, avoir à disposition un ordinateur connecté à internet et posséder une adresse mail personnelle. Sont concernées par cette formation les personnes ayant un permis de chasser depuis au moins 10 ans. Dans un premier temps, seule la formation distanciel est prévue. Un tutoriel sera prochainement envoyé pour mieux vous guider. **Contact : Paul SAINT-LEGER - tél : 04 67 15 64 44.**

Le Président de la République a fait des promesses aux chasseurs

Dans une lettre adressée aux fédérations de chasseurs durant la campagne de l'élection présidentielle, Emmanuel Macron a pris des engagements sur certains dossiers chauds de la chasse française. Voici quelques extraits de son courrier.

Le picard que je suis sait la place particulière de la chasse dans nos campagnes. Vous êtes motivés par cette passion qui vous conduit à être des acteurs à part entière de la protection de la nature notamment dans toutes nos zones humides.

Ecocontribution

C'est pourquoi nous avons mis en place l'écocontribution, qui permet de financer vos activités de protection de la nature, la plantation de haies, la restauration d'espaces naturels essentiels pour le maintien de certaines espèces.

Indemnisation des dégâts

Vous avez aussi une autre mission d'intérêt général qui consiste à assurer l'indemnisation des dégâts de gibier. J'ai parfaitement conscience que le système instauré en 1968 a atteint ses limites. C'est pourquoi nous avons soutenu votre concertation avec l'ensemble des organisations agricoles qui a abouti à un accord historique pour réduire de 30 % les dégâts de gibier tout en simplifiant de nombreuses procédures. Il faut désormais que l'Etat s'engage pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce vaste plan d'action qui s'inscrit sur plusieurs années. Si vous me faites confiance, nous mettrons en place un accompagnement des fédérations départementales, et l'Etat apportera son concours au financement des dégâts, pour accompagner cette transition, comme vous le souhaitez.

Par ailleurs, pour répondre au défi de l'envolée des cours des matières premières, dès cet automne, des financements exceptionnels viendront intégralement compenser la hausse du prix des matières premières agricoles liée à la crise ukrainienne, afin que vos fédérations puissent faire face.

Police de la chasse

Je souhaite que nous renforçons sensiblement les missions de police de la chasse de l'OFB. Pour être plus efficace sur le terrain, nous lancerons une concertation avec les élus ruraux, qui pourrait conduire à étendre, à leur demande, leurs missions pour lutter contre les incivilités environnementales dans le cadre d'un contrat de territoire.

Gestion adaptative

Nous allons faire évoluer la gestion adaptative, pour débloquer sa gouvernance et en faire un vrai outil paritaire de conseil et d'orientation de la décision publique sur les espèces chassables



ou qui provoquent des dégâts. En complément, nous lancerons un programme de connaissance scientifique des espèces qui vous associera étroitement à ses travaux, car vous devez y jouer un rôle plus important qu'aujourd'hui.

Chasses traditionnelles

Sur les chasses traditionnelles, ma position n'a pas varié depuis 2017. C'est la jurisprudence très récente du Conseil d'Etat qui a changé. Pour moi, ces chasses font partie du patrimoine et de l'histoire de nos territoires. Les prélèvements, en très petite quantité, ne représentent pas une menace pour la biodiversité et les populations d'oiseaux, et font l'objet de quotas très stricts. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au gouvernement de reprendre des arrêtés, qui sont en cours d'examen au Conseil d'Etat, car je suis convaincu qu'ils sont conformes au droit européen.

Enfin le Président Macron l'a réaffirmé, il n'a jamais été question d'envisager l'interdiction de la chasse les week-ends et les jours fériés, car la chasse reste une activité populaire.



Département

LE LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE, votre partenaire !

«Le Département de l'Hérault et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault mènent un partenariat fort et ancien. Leurs objectifs communs sont la préservation de la biodiversité, l'entretien des espaces naturels, le suivi sanitaire de la faune sauvage et la sensibilisation à l'environnement.»

Kléber MESQUIDA,
Président du Département de l'Hérault

Les activités du laboratoire départemental vétérinaire sont en lien étroit avec les acteurs de terrain, et particulièrement les chasseurs :

- **Surveillance des venaisons** : vous pouvez soumettre au laboratoire des tissus présentant un aspect anormal lors de l'examen de la venaison des espèces chassées.
- **Surveillance sanitaire (réseau SAGIR)** : pour analyser l'état de santé des animaux sauvages le laboratoire reçoit des animaux morts ou des prélèvements, collectés par les chasseurs. Il surveille ainsi les **maladies des animaux sauvages** qui peuvent se **transmettre à l'Homme ou à l'animal**.
- **Banques d'échantillons** : des échantillons prélevés par les chasseurs de l'Hérault sont également conservés par le laboratoire. En cas de crise sanitaire ou de phénomène nouveau ils peuvent être utilisés pour réaliser des **enquêtes épidémiologiques**.

Pour toute question, contactez le laboratoire départemental vétérinaire au **04 67 67 51 40**.

CHIFFRES CLÉS



40
autopsies
par an



1 548
échantillons
conservés
pour études
rétrospectives



Existe depuis
1955

NOS CONSEILS EN PRÉSENCE D'UN ANIMAL MORT DE FAÇON SUSPECTE

- 1 - Contactez au plus vite la Fédération des chasseurs.**
- 2 - Observez l'environnement dans lequel se trouve l'animal. Si possible prenez une photo ou une vidéo.**
- 3 - Selon ce qui est convenu avec votre interlocuteur :**
 - **Ne pas déplacer l'animal.**
 - **Ou utiliser des gants à usage unique** pour placer l'animal dans **un premier sac étanche** (type sac poubelle domestique), le fermer, placer le tout dans **un deuxième sac**, fermer hermétiquement en **évitant de garder votre tête au-dessus du sac**. Mettre le sac dans un endroit frais (cave ou frigo à usage autre que familial).
 - **Se laver les mains avec du savon ou du gel antibactérien.**

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL VÉTÉRINAIRE

306, rue Croix de Las Cazes

CS 69013 - 34967 Montpellier Cedex 2

04 67 67 51 40 | ldv34@herault.fr | herault.fr



DURABLE

BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI
OCCITANIE**

laregion.fr 

